

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

**Le Conseil municipal de la commune se réunira à distance en visioconférence**

**MERCREDI 9 FEVRIER 2022**  
**À 20 HEURES**

**ORDRE DU JOUR :**

- I. Approbation des procès-verbaux des séances de conseil municipal du 07 juillet et 15 décembre 2021 et du 7 janvier 2022.
- II. Examen des délibérations :
  - 1- Signature d'une convention d'occupation privative du domaine public communal avec la Fondation Apprentis d'Auteuil et fixation de la redevance annuelle à verser à la commune.
  - 2- Convention de partenariat avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil.
  - 3- Débat sur la politique générale de la commune.
  - 4- Débat d'orientation budgétaire 2022.
  - 5- Avenant n° 2 à la police d'assurance des dommages aux biens, lot n° 1 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (superficie assurée au 1er janvier 20221).
  - 6- Adhésion au nouveau groupement de commandes devant être constitué par le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission de certains actes.
  - 7- Convention d'Objectifs et de Financement entre la CAF et la Mairie de Saint-Cyr-l'École.
  - 8- Avenant n°2 au marché n°2019-01 relatif à des travaux de reconstruction et rénovation du groupe scolaire BIZET/D'ORMESSON Lot n°20 « Restaurant provisoire ».
  - 9- Acquisition du foncier d'assiette de la voie et du parc de la Ratelle auprès d'Aéroports de Paris.
  - 10- Autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'achat d'un linéaire de terrain permettant d'élargir le trottoir de la rue Marceau au droit du programme « Cœur de Ville » de BERYL INVEST, numéros 4 à 10 rue Marceau à Saint-Cyr-l'École.

- 11-SIGEIF - Convention particulière de Maîtrise d'ouvrage temporaire dans le cadre des études et des travaux au titre du programme d'enfouissement des réseaux situés rue Roger Henry, rue Hoche et rue François Langlais.
  - 12-Avenant n° 1 au contrat de concession conclu avec la SAS La Maison Bleue pour la gestion et l'exploitation de la crèche multi-accueil « Les Libellules ».
  - 13-Extension du nombre de places de la micro crèche « les Elfes » de 10 à 12 places.
  - 14-Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en place d'une billetterie commune en ligne pour le Festival Electrochic 2022 prévu du 10 au 19 mars 2022.
- III. Pour information : Mesures de lutte contre le COVID dans les locaux communaux.
- IV. Pour information : Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 25 mai 2020. Application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- V. Questions diverses

Saint-Cyr-l'École, le 3 février 2022

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



***NB : En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021, les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes sont de nouveau en vigueur. De ce fait, Mme le Maire décide que cette réunion du conseil municipal aura lieu à distance, eu égard à la recrudescence de l'épidémie de coronavirus Covid-19 en cours.***

***Cette séance sera filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.***